

Département du Finistère
Arrondissement de Quimper

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU JEUDI 28 MARS 2024

Le 28 mars de l'an deux mil vingt-quatre, le Conseil municipal de DOUARNENEZ, convoqué le 15 mars 2024, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Mme Jocelyne POITEVIN, Maire.

CONSEILLERS EN EXERCICE : 33

Nombre de Conseillers présents : 26

Mme POITEVIN - M. GUILLEMOT - Mme TILLIER - M. LE MOIGNE - Mme LAOUÉNAN LE LEC - M. POULMARC'H - Mme DRÉANO - M. JOLLÉ - Mme CLÉMENT - Mme BERBER - Mme CHEVERT - M. BUSSEREAU - Mme OLIVIER - Mme OLIER - Mme TANGUY - M. HÉMERY - Mme LE BUANEC - M. LE LANN - M. GUILIELMUS - M. PLANCHETTE - M. COIGNEC - Mme CROM - Mme DULU-MARTIN - M. DELBOT - M. QUÉRÉ - M. TOUZÉ.

Nombre de Conseillers représentés : 7

M. NICOLAS donne procuration à Mme OLIVIER - Mme GUILCHER donne procuration à Mme LAOUÉNAN LE LEC - Mme VIGOUROUX-BUREL donne procuration à Mme TANGUY - Mme JOLLY donne procuration à Mme LE BUANEC - M. JANNIC donne procuration à M. PLANCHETTE - M. ARROUES donne procuration à Mme OLIER - Mme BOUIN donne procuration à M. DELBOT

M. GUILLEMOT, Adjoint au Maire, a été désigné secrétaire de séance.

N° DAG-24-03-01

**Composition du Conseil municipal
– Installation d'une nouvelle conseillère municipale –**

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L. 2121-4 ;

Vu le Code électoral, et notamment son article L. 270 ;

Vu le tableau du Conseil municipal tel qu'il résulte de l'installation du Conseil municipal du 3 juillet 2020 et ses actualisations ;

Vu le courrier, en date du 5 mars 2024, par lequel M. le Préfet du Finistère a accepté la démission de M. Dominique BOUCHERON, 1^{er} adjoint au maire, de son mandat d'élu municipal et, par voie de conséquence, communautaire ;

Considérant qu'aux termes des dispositions de l'article L. 270 du Code électoral susvisé, « le candidat venant sur une liste immédiatement après le dernier élu est appelé à remplacer le conseiller municipal élu sur cette liste dont le siège devient vacant pour quelque cause que ce soit » ;

Considérant que, suite à la démission de M. Dominique BOUCHERON, intervenue le 5 mars 2024, son siège est devenu vacant et doit être pourvu par le candidat venant immédiatement après le dernier élu de la liste dont il relève ;

Considérant que M. Didier MERDY a fait connaître son refus d'intégrer le Conseil municipal ; que Mme Marie-Pierre GUILCHER, première candidate non élue sur la liste « Douarnenez au Cœur », a accepté d'intégrer le Conseil municipal ;

Il est proposé de prendre acte de l'installation de Mme Marie-Pierre GUILCHER.

Les membres de la Commission Finances et Affaires générales ont échangé sur ce point lors de la séance du 12 mars 2024.

Après avoir entendu le rapport de Mme Jocelyne
le Conseil municipal,
après en avoir délibéré,
sur sa proposition,

PREND ACTE

de l'installation de Mme Marie-Pierre GUILCHER en qualité de conseillère
municipale ;

DIT

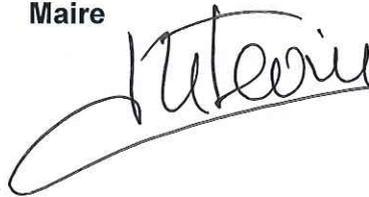
que la charte de l'élu local a été remise à Mme Marie-Pierre GUILCHER.

Prise d'acte

Délibéré à Douarnenez, les jour, mois et an susdits,
Pour Extrait Conforme,

Jocelyne POITEVIN

Maire



André GUILLEMOT

Secrétaire de séance

